

Rue Henri Rol-Tanguy (1 ^{ère} partie)		
PARCELLES	SURFACES	PROPRIÉTAIRE ACTUEL
AN 181	Partie de 2 896 m ² de 12 846 m ²	État par le Ministère de l'Équipement
AN 151	66 m ² de 1 789 m ²	AFTRP

Délibère, et,

Décide d'approuver la rétrocession - à l'euro symbolique - des parcelles constitutives des voiries suivantes :

Rue des Carriers Italiens (+ rond point)		
PARCELLES	SURFACE	PROPRIÉTAIRE ACTUEL
AP 190	1 572 m ²	Etat par le Ministère de l'Équipement
AP 205	7 568 m ²	État par le Ministère de l'Équipement
AO 181	55 m ² de 14 348 m ²	État par le Ministère de l'Équipement
AO 417	38 m ²	Commune
AO 418	34 m ²	AFTRP
AO 429	Partie de 17 316 m ² de 26 046 m ²	État par Service France Domaine
AP 185	224 m ²	AFTRP
AP 196	91 m ²	Commune
AP 212	726 m ²	AFTRP
AP 225	57 m ²	AFTRP
AP 226	35 m ²	Commune

Rue de Schio		
PARCELLES	SURFACE	PROPRIÉTAIRE ACTUEL
AP 198	3 m ²	AFTRP
AP 202	5 m ²	État par le Ministère de l'Équipement
AP 205	7538 m ²	État par le Ministère de l'Équipement
AP 206	287 m ² de 374 m ²	État par le Ministère de l'Équipement
AP 216	1 133 m ²	AFTRP
AP 199	33 m ²	AFTRP

Promenade du Canal		
PARCELLES	SURFACES	PROPRIÉTAIRE ACTUEL
AO 175	1 556 m ²	État par Service France Domaine
AO 429	Partie de 17 316 m ² de 26 046 m ²	État par Service France Domaine

Rue du Gymnase		
PARCELLES	SURFACES	PROPRIÉTAIRE ACTUEL
AO 429	Partie de 17 316 m ² de 26 046 m ²	Etat par France Domaine
Rue des Jardins de la Ferme (1 ^{ère} partie)		
PARCELLES	SURFACES	PROPRIÉTAIRE ACTUEL
AN 11	627	État par Service France Domaine
AN 152	1 281 m ² de 2 363 m ²	État par le Ministère de l'Équipement
AN 181	Partie de 2 896 m ² de 12 846 m ²	État par le Ministère de l'Équipement
AN 72	53 m ² de 2 296 m ²	Athégienne
AN 78	1 586 m ²	État par Service France Domaine
AN 79	583 m ²	État par Service France Domaine

Rue Henri Rol-Tanguy (1 ^{ère} partie)		
PARCELLES	SURFACES	PROPRIÉTAIRE ACTUEL
AN 181	Partie de 2 896 m ² de 12 846 m ²	État par le Ministère de l'Équipement
AN 151	66 m ² de 1 789 m ²	AFTRP

Décide d'incorporer ces voiries et réseaux dans le domaine public communal, le cas échéant par mutation domaniale depuis le domaine de l'Etat.

Demande à Grand Paris Aménagement, avant que le transfert soit effectif de :

- assurer en parallèle les démarches administratives nécessaires auprès des différents propriétaires pour pouvoir procéder à la rétrocession des voiries et réseaux, à la réception des travaux,
- prendre en charge les frais de géomètres pour l'établissement des documents d'arpentage sur les secteurs concernés,
- transmettre à la Ville une collection complète des plans des ouvrages tels qu'ils ont été exécutés (Documents de fin de chantier D.I.U.O./D.O.E., résultat d'une expertise par passage caméra et essai de portance sur couche de forme et tranchée le cas échéant), ainsi que tous les documents nécessaires à leur exploitation rationnelle,
- achever les travaux en cours (rue des Carriers Italiens)

S'agissant des voiries dont l'achèvement n'est pas garanti à l'échéance actuelle du contrat (rue Henri Rol-Tanguy – 2^{ème} partie, rue des Jardins de la Ferme – 2^{ème} partie, chemin du Plessis, « chemin du rond point »), il appartiendra à Grand Paris Aménagement soit de remettre les ouvrages si ceux-ci peuvent faire l'objet d'une ouverture au public, soit de rétrocéder l'assiette foncière de ceux-ci permettant la poursuite et l'achèvement des travaux après la fin de la concession,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents à intervenir.

Précise que la dépense résultant de l'acquisition sera prélevée sur le budget de la Ville.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

 Philippe RIO.



Vote à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

25 AVR. 2016

Transmise en Préfecture le : 26 AVR. 2016